

Aide financière

Vous avez perdu votre emploi ou vous avez moins de revenu à cause de la COVID-19?

Une aide financière du gouvernement du Canada pourrait s'appliquer à votre situation.

La prestation canadienne d'urgence (PCU)

Peu importe votre statut d'immigration (citoyen, résident permanent, demandeur d'asile, travailleur temporaire ou étudiant international), vous pouvez faire une demande si :



Vous n'avez pas quitté votre emploi de façon volontaire.



Vous ne pouvez pas travailler, parce que vous devez vous occuper de vos enfants à la suite de la fermeture des écoles et des milieux de garde, ou parce que vous vous occupez d'une personne atteinte de la COVID-19.



Vous avez plus de 15 ans.

5 000 \$

Votre revenu en 2019 ou dans les 12 derniers mois était de 5 000 \$ ou plus (au Canada ou à l'étranger).



Vous ne recevez pas d'assurance-emploi.

14 jours

Vous n'avez pas reçu de revenu dans les 14 derniers jours.

OU

< 1 000 \$
par mois

Votre revenu a diminué et que vous gagnez maintenant moins de 1 000 \$ par mois.



Vous pourriez recevoir 2 000 \$ par mois, pour la période du 15 mars 2020 au 3 octobre 2020

Pour faire votre demande de PCU, vous aurez besoin de :

- votre numéro d'assurance sociale,
- votre code postal,
- la période pendant laquelle vous n'avez pas travaillé.

Faites votre demande :



[En ligne](#)



Par téléphone :
1 800 959-2041 ou 1 800 959-2019

Si vous avez besoin d'aide pour faire votre demande de PCU, voir les détails au verso.



Si vous avez besoin d'aide pour faire votre demande de PCU:

Composez le 211 ou

Espagnol	CSAI: Leanna Machado 514 932 2953 p.115
Créole haïtien	La Maisonnée: Marie-Charlotte Staco Jean 514 271-3533
Punjabi	Siari: Lakshmi Jaisimhan 514 735-5783
Hindi	Siari: Lakshmi Jaisimhan 514 735-5783
Arabe	CSAI: Tania Rahbeh 514 932 2953 p.225
Mandarin	CSAI: Mingyue Sun 514 932 2953 p.105
Tagalog	Siari: Yolanda Catolos 514 677-6822
Farsi	CSAI: Ghazaleh Moradian 514 932 2953 p.226
Bangla	Siari: Nargish Hashem 514 249-5168
Yiddish	Agence Ometz - Susan Karpman 514 734-1411
Tamoul	Bienvenue à NDG: Manisha Iyer 514 561-5850
Russe	Bienvenue à NDG: Diana Costandoi 514 561-5850



À savoir...



Votre employeur est obligé de respecter les recommandations de santé publique.



Vos démarches d'immigration ne seront pas affectées si vous recevez la PCU.

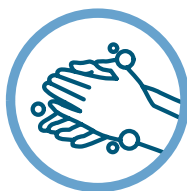


Votre employeur ne peut pas vous forcer à travailler si les conditions peuvent causer un risque à votre santé. Vous avez le droit de refuser un travail non sécuritaire.

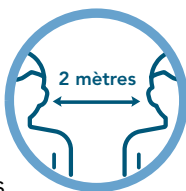


La PCU ne devra pas être remboursée dans le futur. Le montant que vous recevrez sera par contre imposable. Les impôts à payer le seront au moment de la production de la déclaration de revenus 2020, soit avant le 30 avril 2021.

Recommandations de santé publique:



Lavage des mains



Distanciation sociale



Rester à la maison si vous êtes malade

Ressources utiles

Ressources sociales et communautaires: appelez au 211
Service d'information et de référence, disponible en plus de 200 langues, qui oriente la personne rapidement vers l'organisme communautaire ou le service approprié pour répondre à ses besoins.

Info-Santé et Info-Social: appelez au 811
Le 811 est un service de consultation téléphonique gratuit, confidentiel et accessible en tout temps (24/7).

En partenariat avec:

